

2023

Bienvenue à l'école élémentaire Les Colverts de Duppigheim



Ecole élémentaire Les Colverts 18C rue de la Gare 67120 Duppigheim 03 67 29 05 01
Mail direction :ce671401j@ac-strasbourg.fr

Chers parents,

Pourquoi un livret d'accueil ?

Parce qu'arriver dans une nouvelle école peut-être source d'angoisses pour les enfants comme pour les parents, la peur de l'inconnue.

Aussi parce que l'école d'il y a vingt ans a changé et les attentes, la façon de travailler ne sont plus les mêmes, et puis parce que l'école fonctionne mieux avec vous, parents !

Votre enfant est comme une petite plante qui va grandir et qui a des besoins : besoin de soins et de nourriture. Il est nécessaire qu'à la maison comme à l'école, nous la fassions grandir dans la même direction pour que votre enfant s'épanouisse.

Voici donc un petit guide pour tenter de vous apporter, ainsi qu'à votre enfant, les réponses aux questions que vous vous posez, de découvrir les personnes qu'il va rencontrer et les différents lieux de vie.

L'école élémentaire est « la grande école » mais elle reste la continuité de l'école maternelle même si les règles et les attendus sont un peu différents.

La priorité de l'école est, avant tout, le bien être de votre enfant dans le milieu scolaire, bien-être indispensable pour entrer avec efficacité dans les apprentissages.

La directrice, Muriel Haegy

Présentation de l'école

L'école possède :

- 6 salles de classe sur 2 étages
- 1 petite salle d'activité
- une grande salle d'activité en rez-de-jardin
- 1 BCD (Bibliothèque Centre Documentaire)
- une salle de réunion
- un gymnase et un Dojo, de l'autre côté de la place des fêtes
- une salle des maîtres
- le bureau de la directrice

Les horaires

L'enseignement se déroule de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 16h00** : l'accueil est assuré 10 minutes avant. **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

- Les enfants ne peuvent pénétrer dans la cour qu'au signal de l'enseignant de surveillance.

Une fois dans la cour, les enfants ne peuvent pas ressortir (même pour un dernier bisou !) car ils sont dès lors, sous la responsabilité de l'école.

- A 16h00, les enfants sont, soit pris en charge par le périscolaire, soit accompagnés jusqu'au portail. **Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que quelqu'un soit présent pour les raccompagner à la maison, ou s'assurer que les élèves puissent rentrer seuls chez eux. Les enseignants ne gardent pas les enfants après 16h00.**

- En cas de retard, votre enfant attendra devant le portail et pourra se signaler auprès des enseignants grâce à l'interphone.

- A midi et 16h00, un élève sorti de l'enceinte scolaire n'est plus autorisé à revenir dans l'école.

Les enseignants :

A l'école élémentaire Les Colverts, il y a la directrice, Mme Haegy, qui s'occupe de la gestion administrative de l'école mais qui a aussi sa classe. Quand elle est dans le bureau de direction c'est un autre enseignant qui s'occupe de ses élèves et continue le travail commencé. Nous ne connaissons pas encore son nom, il sera nommé sur le poste pour la rentrée.

CP : Mme Hausmann

CE1/CE2 : Mme Haegy

CE1/CE2 : Mme Gauvrit

CM1 : Mme Bourdon

CM2 : Mme Klein

Notre collègue, M. Rauch, quitte l'école suite à une fermeture de classe.

Il y a également des AESH (aide scolaire), chez nous, c'est Sabine.

La personne qui s'occupe de l'entretien de l'école est Nathalie.



M.Rauch- Mme Gauvrit- Mme Hausmann- Mme Klein- Mme Haegy- Sabine- Mme Alves -Mme Bourdon

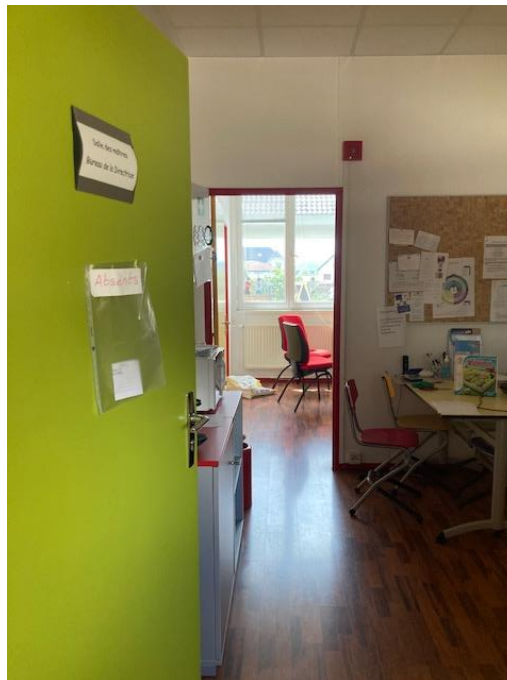
A ce jour, nous attendons 122 élèves l'an prochain, soit en moyenne 24.4 élèves par classe. La répartition des classes par niveau est faite en fonction de la maturité et de l'autonomie des élèves ; votre enfant peut se retrouver en cours « double » comme un CE1/CE2.

Comment nous contacter ?

La directrice de l'école est en classe tous les jours sauf les lundis.

Pour que ses élèves puissent travailler sans être dérangés par la sonnerie du téléphone, il est préférable de communiquer par mail, par le cahier de liaison ou pour signaler une absence par le blog de l'école.

Elle est également joignable les matins à partir de 7H00 et après 16H15 jusqu'à 17h30.



Salle des maîtres et bureau de la directrice

Pour contacter un enseignant, vous pouvez mettre un mot dans le cahier de liaison de votre enfant, vous pouvez fixer un rendez-vous en présentiel ou téléphonique si nécessaire.

Le blog de l'école permet d'obtenir également des informations ou de se tenir au courant des actualités de l'école, des comptes rendus de conseil...

<http://www.ec-duppigheim.ac-strasbourg.fr/>

N'hésitez pas à venir nous parler de vos inquiétudes, de vos doutes, d'éventuelles incompréhensions, la clef de la réussite sera le dialogue et la confiance !

Vous ne parlez pas français ? Il ne faut pas que cela soit un obstacle : vous pouvez venir accompagné, et nous pouvons aussi faire appel à des traducteurs dans certains cas.

Réunion d'information : chaque enseignant organise une réunion d'informations en début d'année : votre participation est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant les enseignements et la vie scolaire vous seront données : nous répondrons à vos questions... un moment important pour le suivi de votre enfant !

Les absences

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Toute absence doit être signalée dès la première matinée et si possible avant 9 heures par le biais du Blog de l'école, dans l'onglet « école-signallement d'absence ».

A la reprise des cours, un mot écrit, daté et explicatif sera fourni par la famille. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical sera produit.

Toute absence prévisible est soumise à demande d'autorisation auprès de l'enseignant de la classe et se prévoit suffisamment tôt pour que celui-ci puisse préparer le travail. Le travail devra être récupéré et rattrapé à la maison, merci de désigner alors, le camarade qui pourra se charger de vous les rapporter.

Les dates de vacances sont fixées à l'avance, tout départ anticipé fera l'objet d'une demande à l'inspecteur de l'éducation nationale.

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Crétell, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

Une journée type à l'école élémentaire

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil de 8H20 à 8H30			
Enseignement de 8H30 à 10H15			
Récréation de 10H15 à 10H30			
Enseignement de 10H30 à 12H00			
PAUSE MERIDIENNE			
Accueil de 13H20 à 13H30			
Enseignement de 13H30 à 14H45			
Récréation de 14H45 à 15H00			
Enseignement de 15H00 à 16H00			
	APC		

L'enseignement à l'école élémentaire repose sur les programmes de l'éducation nationale. Ce sont des attendus de fin de cycle, cela veut dire que votre enfant a trois ans pour acquérir les attendus du cycle 2, soit du CP jusqu'au CE2 et trois ans pour acquérir les attendus du cycle 3, soit du CM1 à la sixième.

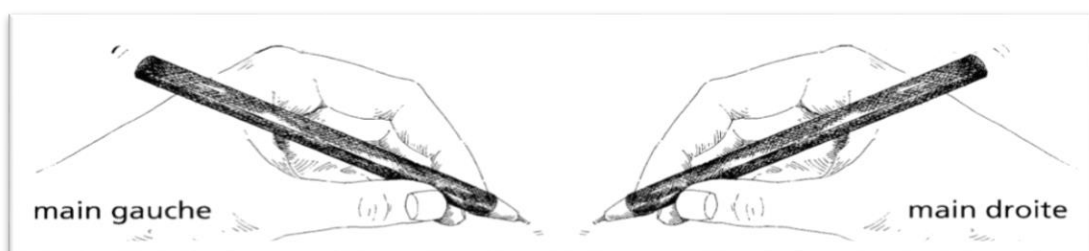
Durant la semaine, votre enfant étudiera le français (lecture, écriture et étude de la langue), les mathématiques mais aussi les sciences, l'histoire, la géographie, l'art plastique et l'histoire de l'art, la musique, l'allemand, l'éducation morale et civique et le sport. Vous pourrez, si vous le souhaitez, également inscrire votre enfant en religion en début d'année. (Cette heure fait partie du temps scolaire). En Alsace, l'enseignement de l'allemand est imposé.



Salle de classe

A l'école élémentaire, il va être attendu de votre enfant :

- Une gestion de son matériel individuel
- Qu'il sache exprimer seul s'il déjeune ou non à la cantine
- Qu'il soit autonome dans l'habillement (fermer le manteau, lacer ses chaussures...)
- Qu'il reconnaisse ses affaires, les range et les ramasse.
- Tailler le crayon / Vider le taille crayon / éjecter une mine
- Savoir tenir son crayon....
- Gommer sans froisser sa feuille
- Tenir les ciseaux correctement et découper soigneusement
- Déboucher et refermer sa colle.



Tout cela relève de l'autonomie : soyez rassurés, l'autonomie est quelque chose qui s'apprend et se travaille au quotidien grâce à l'engagement des enseignants et des parents auprès des enfants

-Qu'il respecte les règles de vie collective qui seront mises en place pour apprendre à mieux vivre ensemble. (Voir plus bas)

Sport à l'école :

Votre enfant aura des séances toutes les semaines sur un créneau fixe défini à la rentrée, une tenue de sport est par conséquent indispensable ce jour-là.

Les activités sportives pratiquées sont inscrites au programme (athlétisme, des jeux de ballons aux sports collectifs, danse, orientation, ...) Le sport est donc un enseignement obligatoire, au même titre que le français ou les mathématiques.

- Natation : .Certaines classes se rendent sur une période à la piscine où l'enseignant lui apprendra à se familiariser avec le milieu aquatique ou les techniques de nage pour les plus aguerris. Des parents seront sollicités pour accompagner les enfants et devront, pour cela, passer un agrément.

Des projets annuels et des rencontres sportives pourront avoir lieu avec d'autres écoles durant l'année et vous seront communiqués le moment venu.



Gymnase, salle des fêtes et Dojo

Devoirs :

Il y a toujours un petit travail à faire à la maison, chaque soir. Ces devoirs permettent de prolonger ce qui a été appris durant la journée de classe. Cela va également vous permettre, en tant que parents, d'avoir un support pour échanger avec votre enfant sur ses apprentissages du jour. Au CP, il s'agit essentiellement des syllabes puis des mots rencontrés dans la journée que votre enfant pourra lire

calmement. Dans les autres classes, ce seront des leçons, des poésies ou des mots de dictée. Il faut également vérifier quotidiennement le cahier de liaison pour vérifier s'il y a un mot à signer, vérifier également le travail de votre enfant et le signer. En montrant votre intérêt pour son travail, votre enfant s'investira d'autant plus à l'école.

Nous savons tous que pour bien apprendre, la question du sommeil est cruciale. Aussi, il est important de permettre à votre enfant de se coucher tôt et d'éviter une surexposition aux écrans qui empêche l'endormissement.

Récréation :

A l'école élémentaire, la récréation est le moment pour se dégourdir les jambes, passer aux toilettes, boire et retrouver ses copains.

Le temps de récréation est règlementé, il ne dure que 15 minutes et la récréation de l'après-midi, elle, est facultative.

- les enfants vont devoir apprendre petit à petit à attendre l'heure de la récréation pour aller aux toilettes, les enseignants veillent toujours à juger de l'urgence car les élèves se rendent aux toilettes accompagnés d'un camarade et pendant ce temps, la leçon continue sans eux !
- une gourde ou bouteille d'eau est autorisée. Pas de boisson sucrée.
- Les élèves ne prennent plus de goûters aux récréations selon les préconisations des ministères de l'éducation nationale et de la santé. Seul un goûter, avant l'APC des mardis est autorisé.
- Pendant le temps de récréation, et si le protocole le permet, les élèves peuvent jouer avec les enfants des autres classes et utiliser des jeux de cours mis à leur disposition par l'école. Les enfants ne rapportent pas leurs jouets (cartes, poupées...)
- Les enseignants surveillent la cour et des élèves appelés co-surveillants portant des dossards orange, aident également à régler les petits conflits.
- En cas de « bobos », les enseignants restés à l'intérieur, soignent les élèves. Aucun médicament ne peut être administré ou emporté à l'école. Les parents ne sont prévenus qu'en cas de nécessité de suivi (choc sur une dent, coup à la tête...).



Toilettes

APC :

L'aide au travail personnel est proposée à certains élèves à chaque période afin de proposer une aide supplémentaire sur une ou des notions que l'enfant a du mal à maîtriser. C'est également un moment privilégié avec l'enseignant, notamment pour les élèves qui ont du mal à prendre la parole en classe. Une petite pause est toujours prévue à la fin des cours avant d'enchaîner sur l'APC.

Dans certaines classes et notamment au CP, pendant la période de septembre à octobre, tous les élèves seront proposés à l'APC par petits groupes de 3 ou 4. Ce sera un moment privilégié pour mieux apprendre à connaître sa maîtresse et le matériel de la classe!

Projets d'école :

A l'école élémentaire, le projet d'école définit pour trois ans les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités péri-scolaires qui y concourent.

A Duppigheim, le projet d'école s'articule autour de trois objectifs :

« Faire progresser un maximum d'élèves dans la construction des nombres », « Faire de l'école un lieu de vie qui soit un cadre respectueux des droits et des devoirs de chacun » et « Améliorer l'aide à apporter aux élèves en difficultés et/ou à besoin ».

Il se peut que dans ce cadre, les élèves soient amenés à faire des sorties (musée, opéra...) ou bénéficient d'animations à l'école mais cela restera toujours dans une visée pédagogique et/ou d'enrichissement culturel.



La bibliothèque

La participation des parents à la vie de l'école

Des élections de parents d'élèves auront lieu en octobre : vous avez tous le droit de vous présenter et de voter. La présence des parents élus au conseil d'école permet la représentativité des familles et permet que ceux-ci soumettent leurs idées et leurs points de vue sur la vie de l'école.

Les parents peuvent être sollicités pour accompagner les élèves lors de sorties ou pour aider lors d'ateliers ou d'animations sportives ; ils devront pour ce faire obtenir une autorisation délivrée par la directrice.

Santé

Pour les enfants souffrant de maladies chroniques (ex : asthme, allergies, intolérances alimentaires), il faudra mettre en place avec la directrice de l'école et le médecin scolaire un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), afin que leur scolarité se passe en toute sécurité. De la même façon, pour les enfants porteurs d'un handicap, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) sera mis en place avec l'aide de la directrice, afin de fournir à votre enfant le matériel et l'aide humaine nécessaires.

L'assurance scolaire

Une attestation d'assurance doit être fournie dès la rentrée en raison des sorties envisagées et des activités sportives programmées!

L'équipe d'école souhaite attirer votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. Nous vous rappelons en effet que la « responsabilité civile » seule n'assure l'enfant que pour les dommages qu'il causerait à des biens matériels ou à autrui. Seule une garantie « dommages corporels » * complète votre « assurance maladie » en cas d'accidents subis sans tiers. (*) : Remarque : pour les

sorties dépassant l'horaire scolaire, une assurance avec garantie « dommages corporels » est indispensable.



Les couloirs

Les règles pour bien vivre ensemble à l'école

A l'école, les enfants ont des droits mais aussi des devoirs...
des règles pour vivre ensemble !

Toujours nous disons « bonjour », « au revoir » et « merci »...
ainsi la vie sera plus agréable pour tout le monde.

Nous n'avons pas le droit de...	Nous avons le droit de... !
déranger nos camarades qui travaillent !	travailler tranquillement sans être dérangé. !
prendre la parole sans la demander!	demander la parole, exprimer nos idées, donner notre avis, proposer des solutions. !
dégrader les locaux en abîmant ou en salissant !	vivre dans un environnement agréable !
se mettre en danger ou de mettre les autres en danger!	parler sans être interrompu par d'autres
courir et de se pousser dans les escaliers !!	nous occuper sans faire de bruit si nous avons fini notre travail
d'insulter, de frapper un camarade !	d'être respecté !
	d'être aidé par l'enseignant ou par un camarade !

Chaque enseignant met en place en classe, en début d'année, un système permettant aux enfants de respecter ces règles. Les parents seront informés via le cahier de liaison lors d'infractions « importantes » au règlement de l'école. Si toutefois, l'enfant devait persister dans son « non-respect » et donc perturber la sérénité de l'école, les six classes se réuniraient afin de mettre en place un **conseil d'élèves**. C'est un moment où l'ensemble de l'école discute de ces problèmes récurrents et cherche une solution pour que les problèmes cessent. Les élèves proposent et les enseignantes archivent le tout dans un cahier pour veiller au respect de ces décisions. Les enfants sont donc investis dans le respect du règlement et apprennent à comprendre son importance et sa nécessité pour tous.

Aucune sanction corporelle, d'exclusion ou d'humiliation ne saurait être tolérée mais un travail d'intérêt général ou une récréation au calme dans la cour peuvent être des solutions proposées.

LE JOUR DE LA RENTREE

Le jour de la rentrée, est fixé au **lundi 04 septembre 2023 à 8h30**.

Les élèves de CP seront accueillis à 8H40.

Il sera très important d'accompagner votre enfant. Vous serez accueillis avec lui dans la cour par sa maîtresse. Vous pourrez communiquer à l'enseignante les informations importantes de dernière minute mais vous ne pourrez pas entrer en classe avec votre enfant.



La cour

**Bienvenue à l'école Les
Colverts !**